

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

SUR LE PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE SAINT MARTIN DU MANOIR ARRETE LE 1^{er} juin 2017

Par arrêté en date du 11 octobre 2017, le Maire de la commune de Saint Martin du Manoir a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune. A cet effet, Monsieur Canac, a été nommé, commissaire enquêteur pour cette enquête publique par décision du Tribunal administratif de Rouen n°E17000137/76 en date du 21 septembre 2017. Le projet de PLU arrêté fixe comme principales orientations:

- La maîtrise de l'urbanisation pour un développement harmonieux et raisonné favorisant le développement économique, notamment en matière d'activités agricoles et maritimes et un cadre de vie de qualité.
- La cohérence et la pertinence des mesures de protection et de mise en valeur des espaces naturels.
- La préservation et la mise en valeur du patrimoine naturel et bâti.

L'enquête publique se déroulera à la Mairie de Saint Martin du Manoir du

06 Novembre 2017 au Jeudi 07 Décembre 2017 inclus, soit 32 jours.

Le dossier soumis à enquête publique et les pièces le constituant, notamment l'avis de l'Autorité environnementale, la note de présentation non technique comprenant les informations environnementales se rapportant au projet de PLU arrêté, ou encore les avis des Personnes Publiques Associées, seront disponibles en Mairie aux horaires habituels d'ouverture : les lundis et jeudis de 14h00 à 17h00, les mardis et vendredis de 14h00 à 18h00 et le mercredi de 9h00 à 12h00.

Monsieur le commissaire enquêteur recevra le public en Mairie aux dates et heures suivantes :

- Le Lundi 06 Novembre de 15h à 18h
- Le Mercredi 22 Novembre de 9h à 12h
- Le Jeudi 07 Décembre 14h à 17h

Pendant la durée de l'enquête publique, les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête publique à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par Monsieur le Commissaire enquêteur, prévu à cet effet. Elles pourront également être adressées par écrit à l'attention de Monsieur le Commissaire enquêteur à l'adresse suivante:

Monsieur le Commissaire enquêteur

Mairie de Saint Martin du Manoir

6 rue Jacques-Paillette

76290 Saint-Martin-du-Manoir

ou par mail à l'adresse suivante: mairie-stmartin.dumanoir@wanadoo.fr

Le dossier d'enquête publique sera disponible dès l'ouverture de cette dernière sur le site internet de la commune, au niveau de l'onglet Urbanisme, sous la référence «*Dossier d'enquête publique*».

A l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du Commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès leur réception en Mairie et publiés sur le site internet de la commune. Le Projet d'élaboration du PLU pourra, éventuellement, être modifié en fonction des observations du Commissaire enquêteur, du public ou des Personnes Publiques Associées. Le document sera ensuite soumis à un vote de l'Assemblée délibérante de la commune pour son approbation.

Maria-Dolores GAUTIER-HURTADO

Maire de Saint Martin du Manoir

